

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 6 novembre 2018
à 19 Heures 00

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10 Date de convocation : 26 octobre 2018
Pouvoirs : 0
Nombre de membres votants : 10

L'an deux mil dix huit le six novembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE CERGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Hélène VAGINAY, Maire.

PRESENTS : MMES et MM. VAGINAY Hélène, Maire - ANTOINAT Guy - PALLUET Christine - CLAIR Cyril, Adjoints - PRADET Michelle - DESPINASSE Stephan - GUILLOSSOU Yvon - MARCEAU Laurence - DUMUSSY Nicole - SUCHEL André

ABSENTS avec excuses : DECHAVANNE Yves - FERRAS Alexandre

Secrétaire élu pour la durée de la session : PALLUET Christine

Madame le Maire accueille l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

APPEL A PROJETS « ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE » - DEMANDE DE SUBVENTION :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2009 la commune de Le Cergne avait participé au projet « d'écoles numériques rurales » et avait pu de ce fait équiper l'école avec 10 ordinateurs portables. L'école La Marelle de Le Cergne a subi de nombreuses transformations depuis 2009, avec notamment une extension de celle-ci et une augmentation constante des élèves, 86 à ce jour. Mme le Maire informe que le parc des ordinateurs est vieillissant, plusieurs ne fonctionnant plus et que l'équipement actuel nécessite d'être renforcé et modernisé. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication font partie intégrante du programme scolaire dès la primaire, il est donc nécessaire de permettre aux enfants et aux enseignants de travailler sur des outils pédagogiques nouveaux et de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat offre aux collectivités la possibilité de solliciter une subvention pour l'équipement des écoles en outils numériques, dans le cadre de l'appel à projets « Ecoles Numériques innovantes et ruralité » (ENIR). La subvention allouée sera de l'ordre de 50 % des dépenses TTC, avec un plafond de 7 000 euros, par école, pour tout équipement numérique.

Des devis ont été demandés et le montant des dépenses projetées représente 11 240,40 euros TTC :

1 PC enseignant avec garantie	6 PC portables	Videoprojecteur avec garantie	Tableau blanc	Meuble classe mobile avec chargeurs intégrés	Installation	TOTAL DEPENSES TTC	Subvention possible de l'Etat	Coût Commune
693,60 €	4 161,60 €	3 114,00 €	391,20 €	1 920,00 €	960,00 €	11 240,40 €	5 620,20 €	5620,20 €

Madame le Maire signale que ce projet est porté en collaboration avec l'équipe éducative et a reçu un avis favorable du Conseil d'Ecole en date du 16 octobre 2018.

Où cet énoncé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité ».
- APPROUVE le plan de financement de l'opération.

VESTIAIRES SALLE DE BASKET ROGER DUPRE - COCS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 novembre 2014 sollicitant une subvention auprès du Département dans le cadre du COCS, pour les vestiaires de la salle de basket.

Le montant du projet de réhabilitation des anciens vestiaires se portait à 133 333,33 euros HT. Cependant, Mme le Maire dit qu'il serait plus judicieux de revoir le projet et rappelle la délibération du 15 mai 2018, autorisant l'étude pour un avant projet de reconstruction de nouveaux vestiaires, projet qui correspond mieux aux normes d'accessibilité, aux contraintes requises et à la demande des utilisateurs.

Mme le Maire informe qu'avec ce nouveau projet :

- l'accès à l'aire de jeu des joueurs et des officiels ne se ferait plus en traversant le public et éviterait tout incident éventuel ;
- permettrait d'avoir des vestiaires de taille raisonnable notamment celui des visiteurs qui est actuellement exigü ;
- d'avoir des sanitaires dans chaque vestiaire et surtout des sanitaires différents de ceux du public ;
- de répondre aux normes d'accessibilité ;
- de refaire à neuf l'assainissement qui est défectueux car il n'ayant pas assez de pente et traversant le cimetière.

Une étude de sol a été réalisée et le projet a été estimé par AM Conception pour un montant de 194 000 euros HT.

Mme le Maire rappelle que le Département a octroyé à la commune de Le Cergne, une subvention de 73 333 euros pour le projet de réhabilitation des anciens vestiaires estimé à 133 333 euros HT, dans le cadre du contrat communal simplifié COCS signé le 20 mars 2018 et passé en commissions permanentes les 9 mars 2015 et 5 février 2018.

Une rencontre avec le Département a eu lieu le 21 septembre dernier, pour visiter les vestiaires actuels et présenter le nouveau projet.

Madame le Maire souhaiterait que la commune puisse conserver la subvention accordée.

Où cet énoncé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND acte du nouveau projet estimé à 194 000 euros HT et DIT que ce projet serait plus adapté aux normes et à la demande ;
- DEMANDE au Département de pouvoir conserver la subvention accordée d'un montant de 73 333 euros rentrant dans le cadre de la signature du COCS.

INSCRIPTION AU PROGRAMME DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SOLIDARITES TERRITORIALES FONDS DE SOLIDARITE 2019 - AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE ET RURALE 2019 :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'inscription de la Commune du CERGNE au programme du Conseil Départemental de la Loire d'aide à la voirie communale et rurale 2019, solidarités territoriales - Fonds de solidarité 2019, pour l'aménagement du haut la voie communale n°9 Chemin du Bois de Joux après la caserne des pompiers, une partie de la VC n°12 Route de Chabas et l'impasse des Tisseurs suivant une estimation de 18 656,68 €uros Hors Taxes.
- DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif communal 2019, opération voirie 2019.

RENFORCEMENT BTS P « CHAVANIS » LIEU DIT VERVILLE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de renforcement BTS P « Chavanis » lieu dit Verville.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% PU	Participation commune
Cablage réseau télécom en souterrain et dépose du réseau aérien	4 907 €	100 %	4 907 €
TOTAL	4 907 €		4 907 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Renforcement BTS P chavanis lieu dit Verville » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution ;

- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;

- DECIDE d'amortir ce fonds de concours en une année ;

- AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

FACTURATION EAU ASSAINISSEMENT - FRAIS DE GESTION CONFECTION DE RÔLE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 mars 1988, concernant les frais de gestion confection de rôle répercutés aux abonnés.

Cette délibération étant encore en francs, Madame le Maire informe de la nécessité de la revoir et de l'actualiser.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de facturer à chaque abonné 0,50 centimes d'euros par quittance d'eau ou d'assainissement pour frais de gestion confection de rôle et ce, dès la prochaine facturation.

PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP 42) - SUBVENTION :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la participation de l'école La Marelle au prix littéraire « PEP 42 ASSE Cœur Vert » 13ème édition, proposé aux élèves de CM1, CM2.

Les PEP 42 offrent 3 séries de livres sélectionnés par un jury aux classes inscrites La participation des élèves étant totalement gratuite, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'allouer une subvention exceptionnelle au PEP 42, dans le cadre de l'organisation du prix littéraire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'allouer au PEP 42 une subvention de 25 Euros au PEP 42 pour 2018.

- DIT que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal de l'exercice en cours

DIVERS :

Mme le Maire :

- Informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué du Conseil autre que le Maire et les Adjoints, pour la commission des listes électorale. Mr Yvon Guillossou se porte volontaire.
- Parle de l'appel à partenariat avec le Département pour l'eau et l'assainissement ;
- Donne lecture de l'appel à la solidarité pour la commune de Pommier en Forez ;
- Informe de la consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 ;
- Parle des compteurs linky ;
- Informe de l'application Enedis à mes côtés ;
- Donne lecture des remerciements de Cours La Ville Initiative pour la subvention accordée ;
- Parle de la rencontre avec le gendarme référent pour la commune ;
- Signale que le Bar à CD fermera définitivement le 15/11/2018 et évoque sa rencontre avec les propriétaires du bar ;
- Rappelle la commémoration du 11 novembre.

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

Prochaine réunion du CM le mardi 18 décembre 2018